

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 03 juillet 2024**

**DEL20240703\_081**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des fêtes à ARBUSIGNY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 juin précédent, par Monsieur Sébastien JAVOQUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

**Conseillers en exercice : 32**

**Présents : 21**

**ARBUSIGNY** : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME** : Régine MAYORAZ, Frédéric CHABOD ;

**LA MURAZ** : Nadine PÉRINET ; Gianni GUERINI ;

**MONNETIER-MORNEX** : Christophe AUGUSTIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

**NANGY** : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

**PERS-JUSSY** : Isabelle ROGUET, Dominique BRAND ;

**REIGNIER-ÉSERY** : Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOQUES, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Sophie BIOLLUZ ;

**SCIENTRIER** : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

**Pouvoirs : 4**

**Absents excusés avec procuration** : Patrice DOMPMARTIN, Billy MARQUET, André PUGIN, Isabelle SAGE ;

**Absents excusés** : Laurent CHIORINO, David DE VITO, Anne-Marie LALLIARD ;

**Absents** : Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

**Secrétaire de séance** : Régine RÉMILLON.

**DEL20240703\_081 - Approbation de la réponse à l'Appel A Projets (AAP) CITÉO - "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des cartons"**

**Rapporteur : Madame la 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des Déchets, Madame Régine REMILLON**

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL 2022 078 du Conseil communautaire le 06 juillet 2022, et notamment la compétence obligatoire de la Collectivité en matière de déchets ménagers (article 8-5) ;

**CONSIDÉRANT** que dans le prolongement de l'étude d'optimisation du service déchets réalisé, la Collectivité souhaite déployer sur son Territoire des conteneurs aériens dans le but de collecter les cartons bruns issus principalement du e-commerce et présents en nombre dans les ordures ménagères ;

**CONSIDÉRANT** que la Collectivité s'est engagée auprès de "CITÉO" à répondre à son APP au titre du levier 2 : "Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages" ;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2024, "CITÉO" a publié un AAP visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;

- améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des 6 dernières années par "CITÉO" ;
- accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de finaliser la candidature déposée par la Collectivité le 7 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que cette candidature comprend à minima :

- un état des lieux du dispositif actuel justifiant techniquement le choix du nouveau mode de collecte des cartons ;
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels dudit projet ;
- un plan de communication pour accompagner le déploiement de ce nouveau service à l'usager ;
- un planning de déploiement du nouveau dispositif et le budget prévisionnel correspondant.

**CONSIDÉRANT** que le dossier de candidature déposé auprès de "CITÉO" permettrait à la Collectivité d'obtenir une aide financière de 61 221,86 €, contribuant à faciliter le déploiement des conteneurs nécessaires ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réponse à l'AAP de "CITÉO" tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à finaliser le dépôt de candidature à l'AAP de "CITÉO", intitulé "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer à cet effet, tous documents relatifs à ladite candidature, ainsi que le contrat afférent avec "CITÉO" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter ledit contrat.

La Secrétaire de séance  
Madame Régine RÉMILLON

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture, le 11/07/2024  
Publié, le 11/07/2024*